

Normes de présentation d'une Bibliographie

Une **bibliographie** est une liste structurée d'ouvrages ou d'autres documents, notamment d'articles, ayant des caractéristiques communes.

Il existe deux principales normes de présentation bibliographique, **l'ISBD** (orientée vers le catalogage) et la **norme ISO 690**, adaptée en France à travers la norme AFNOR NF Z 44-005-2, orientée vers l'édition.

La norme présentée ici est la **norme AFNOR ISO 690**.

Elle se décompose de 7 zones : **zone auteur**, **zone titre**, **zone numéro d'édition**, **zone éditeur**, **zone pagination**, **zone collection**, et zone note (facultative).

Exemples :

MAISONDIEU, Jean. *Le crépuscule de la raison : comprendre, pour les soigner, les personnes âgées dépendantes.* **Nouv. éd. rev. et augm.** **Paris : Bayard, 2001.** **308 p.** **(Société).**

La ponctuation est également importante.

◆ **Pour dresser une bibliographie, on se reporte à la page de titre (et non pas à la page de couverture) d'une monographie, ou à l'Ours d'un périodique etc...**

Règles d'écriture des différentes zones

✓ Zone Auteur :

Personnes physiques :

NOM, Initiales du prénom

Ou

NOM, Prénom

Exemple :

MALASSIS, L. ou MALASSIS, Louis.

Plusieurs auteurs :

Jusqu'à trois noms d'auteurs. Citer les 3 noms, séparés par des virgules.

Exemple :

BENOIT-CATTIN, M., GRIFFON M., GUILLAUMONT, PA.

Plus de trois noms : citer le premier nom **ou** les trois premiers noms, suivis de « et al. » (= et alii : et les autres)

Exemples :

DURNING, A., FLAVIN, C., FRENCH, H. et al.

Ou

DURNING, A. et al.

Les fonctions des auteurs :

Ce sont les directeurs de publications, éditeurs, coordonnateur, collaborateur. Ils doivent être suivis de leur fonction entre parenthèse.

Exemple :

RABBIA, E. (dir.)

Personnes morales (organismes) :

En général, le nom de l'organisme doit être donné tel qu'il apparaît dans le document. On ne traduit donc pas en français le nom des organismes étrangers.

On développe la signification d'un sigle après une virgule.

Il est préférable de localiser les organismes peu connus, entre parenthèse. S'il s'agit d'une capitale, ne pas ajouter le pays.

Les ministères doivent être précédés du nom du pays, suivi d'un point. Un organisme dépendant d'un organisme de tutelle peut être cité seul s'il a un nom significatif. Sinon, on cite l'organisme de tutelle, après un point.

Exemples :

UNESCO, organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Sciences et la Culture.

ONS, Office National des Statistiques (Alger).

France. Ministère de l'agriculture.

Plusieurs organismes :

Même règle que pour les auteurs physiques : jusqu'à trois noms, les citer. Au-delà de trois noms : « et al. »

Pas d'auteur :

Dans ce cas, on commence la référence par le titre.

✓ **Zone de Titre**

Il est donné *en italique* (ou dans le cas d'une bibliographie manuscrite, souligné).

Le sous-titre est introduit par deux-points.

Exemple :

DUCALET, Philippe, LAFORCADE, Michel. *Penser la qualité dans les institutions sanitaires et sociales : sens, enjeux, méthodes.*

Les titres étrangers :

On donne le titre en français, suivi du titre original, séparé par =

Exemple :

La sécurité alimentaire en Méditerranée = Food security in the mediterranean region.

Le titre est suivi d'un point.

✓ **Zone du numéro d'édition**

Sauf s'il s'agit de la première édition, on indique les informations concernant l'édition, en abrégé.

Exemples :

4e ed. rev. et augm.

DUCALET, Philippe, LAFORCADE, Michel. *Penser la qualité dans les institutions sanitaires et sociales : sens, enjeux, méthodes.* 3e ed. rev. et augm.

✓ Zone de l'éditeur

Indiquer le lieu de publication (ville), suivi de l'éditeur introduit par les deux-points, suivi de l'année de publication. On peut préciser le pays ou le département si le lieu est peu connu.
Soit : Ville : Editeur, Année.

Exemples :

Paris : Dunod, 2004.

Milly-La-Forêt (Essonne) : AGD, 1991.

Fuller (USA): Light and Matter, 2005.

DUCALET, Philippe, LAFORCADE, Michel. *Penser la qualité dans les institutions sanitaires et sociales : sens, enjeux, méthodes*. 3e ed. rev. et augm. Paris : Seli Arslan, 2008.

Quand il est impossible de trouver le lieu de publication, on le remplace par : s.l. (= sine loco : sans lieu).

Exemple :

S.l : Anitta, 2005.

Les précisions « éditions », « et compagnie », « inc » etc... doivent être supprimé. Les prénoms peuvent être abrégés ou supprimés.

Exemple :

Les éditions du Seuil *deviennent*: Paris : Seuil, 2006.

Les éditions Odile Jacob *deviennent*: Paris : Odile Jacob, 2002.

S'il y a plusieurs éditeurs, ne pas en citer plus de trois (on peut ne retenir que le premier). Ils sont séparés par des points-virgules.

Exemple :

Paris : L'harmattan ; Montréal : L'Harmattan, 2008.

Si on ne trouve pas l'éditeur, on le remplace par s.n. (= sine nomine : sans nom).

Exemple :

Paris : s.n., 1985.

✓ Zone de la pagination

La pagination est précédée d'un point. On indique un seul « p. ».

Exemple :

DUCALET, Philippe, LAFORCADE, Michel. *Penser la qualité dans les institutions sanitaires et sociales : sens, enjeux, méthodes*. 3e ed. rev. et augm. Paris : Seli Arslan, 2008. 320 p.

✓ Zone de la collection

On l'indique en général entre **parenthèses**, pour faciliter la lecture, sous la forme : (Titre de la collection ; n° dans la collection).

Exemple :

MAISONNEUVE, Jean. *Le Corps et la beauté*. Paris : PUF, 1999. 127 p. (Que sais-je ?; 3433).

Extraits d'ouvrages

✓ Parties d'ouvrages

On indique le titre de l'extrait, que l'on lie au document source par « **in** ». C'est le titre du document-source qui est en italique, et nom le titre de la contribution.

On indique après l'année du document-source la pagination de la contribution, précédée d'une virgule

Si l'auteur de la contribution et de l'ouvrage sont les mêmes, on ne le cite qu'une fois au niveau de la contribution.

Exemple :

BROSSIER, J. Risque et incertitude dans la gestion de l'exploitation agricole. In ELDIN, M. *Le risque en agriculture*. Paris : ORSTOM, 1989, p. 25-46.

✓ Articles de périodique

Même schéma. On indique en document source le titre du périodique, suivi de la date d'édition du numéro, sa numérotation et la pagination.

Exemple :

TREMEUR, Muriel, LEOTOING, Marion. Protection des majeurs : anticiper la réforme. In *Directions*, novembre 2008, n° 57, p. 24-31.

Documents électroniques

Rédiger la référence comme pour un document papier :

AUTEUR. Titre *suivi de* [en ligne].

Donner, si elles sont indiquées, la ville et l'année. Si l'article est un extrait, on procède de la même manière qu'une partie d'ouvrage (*In et document source*).

Revenir à la ligne pour indiquer l'adresse du site, précédé de : « **Disponible sur** < > » et suivi de la date de consultation « **(consulté le 31 janvier 2008)** ».

Exemple :

SURVIVAL INTERNATIONAL. *Les Indiens du Brésil* [en ligne].

Disponible sur : <http://www.survivalfrance.org/tribes.php?tribe_id=156>
(Consulté le 31 janvier 2008).

La note bibliographique dans un texte

C'est la description abrégée, dans un texte, du document cité. Elle se présente sous la forme :

- (NOM, Prénom, date) : dans le corps du texte.
- NOM, Prénom. *Titre*. Editeur, date : en note de bas de page.

Exemples :

Dans un texte :

Le modèle de consommation alimentaire (**LAMBERT, J.L., 1987**) a cependant survécu...

En bas de page :

Le modèle de consommation alimentaire¹ a cependant survécu...

(1) LAMBERT, J.L. *L'évolution des modèles de consommation alimentaire en France*. Tech. & Doc., 1987.

Pour ne pas alourdir le texte ou les notes de bas de page, on utilise les abréviations latines suivantes :

- **Ibid.** (ibidem) = ici-même (fait référence au document immédiatement précédent) ;
- **Op. cit.** (opere citato) = œuvre citée (fait référence à un document déjà cité précédemment mais qui peut être séparé par un ou plusieurs documents).

Abréviations bibliographiques

Les références bibliographiques font couramment appel à des abréviations d'origine latine auxquelles on tend aujourd'hui à substituer leur équivalent français :

- *cf.* (de *confer*) / voir (« cf. » ne s'écrit normalement pas en italique) ;
- *in* / dans ;
- *infra* / ci-dessous ;
- *supra* / ci-dessus ;
- *op. cit.* (de *opere citato*) / ouvrage cité ;
- *sq.* (de *sequiturque*), au pluriel *sqq.* (de *sequunturque*) / et suivante(s) (abrégé *et suiv.*) ;
- *ibidem* - abrégé *ibid.* — pour signaler qu'il s'agit du même auteur, du même titre, et du même passage (même numéros de pages que dans une note précédente et proche) ;
- *et al.* (de *et alii*) / et les autres, permet de ne mentionner que le premier auteur d'un ouvrage écrit à plusieurs mains ;

Pour les indications d'édition et de publication on peut remplacer les inconnues par les abréviations suivantes :

- s.n. : sans nom (de maison d'édition) ; indique que le nom de l'éditeur n'apparaît pas sur le document
- s.l. : (*sine loco*) sans lieu (de publication) ;
- s.d. : sans date (d'édition) ;
- s.l.n.d. : sans lieu ni date.

Les abréviations suivantes sont également employées :

- *art.* pour *article* (par exemple article de loi) ;
- *chap.* pour *chapitre* ;
- *col.* pour *colonne* ;
- *coll.* pour *collection* ;
- *éd.* pour *éditeur/édition* ;
- *fol* ou *f^o* ou plus simplement et plus couramment *f.* pour *feuillet* ;
- *ill.* pour *illustration* (*fig.* ne s'emploie plus) ;
- *ms.* (*ms* au pluriel, sans point) pour *manuscrit* ;
- *n^o* ou *n.* pour *numéro* ;
- *p.* pour *page* (on déconseille l'adaptation du modèle allemand consistant à écrire "pp."^[réf. nécessaire]) ;
- *paragr.* ou § pour *paragraphe* ;
- *t.* pour *tome* ;
- *vol.* pour *volume*